

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CEZAY DU 7 MAI 2021

L'an DEUX MIL VINGT-ET-UN, le sept Mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, compte-tenu des mesures sanitaires liées à la Covid 19, sous la présidence de Mme GIRY Marie-Thérèse, Maire.

PRESENTS :

Mme GIRY Marie-Thérèse, Mme PALLANCHE Carole, M. FERNANDES-RIOS Sergio, M. SOUCHON Cédric, M. JACQUET Jonathan, M. COUDOUR Hubert, M. VERNIN Clément, Mme BERNARD Ophélie

POUVOIRS :

Mme BROTTE Mireille ayant donné pouvoir à Mme GIRY Marie-Thérèse
Mme THOMAS Aurélie ayant donné pouvoir à M. SOUCHON Cédric

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Mme JACQUET Delphine est arrivée à 21 heures 30 (au cours des questions diverses) et n'a pas participé aux votes des délibérations.

SECRETAIRE : Mme BERNARD Ophélie

Approbation du procès-verbal du 8 Avril 2021 :

Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le procès-verbal de la séance précédente. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal du 8 Avril 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents.

DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient

désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 26 Mars 2021,

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal :

De fixer le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX (en %)
Tous	Tous	100

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette détermination des taux de promotion pour les avancements de grade.

LIGNE FERROVIAIRE BOËN - THIERS

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du vœu du Conseil départemental de la Loire concernant la réouverture du maillon ferroviaire Boën - Thiers, afin de « favoriser la mobilité durable, respectueuse de notre planète ».

Elle demande au Conseil Municipal s'il souhaite se positionner sur la défense de ce dossier.

Un débat s'engage. Un élu pense que le coût de remise en service de cette ligne sera très élevé. D'autres élus expliquent que cette réouverture permettrait aux jeunes qui font leurs études à Clermont-Ferrand de bénéficier de ce service, ceci renforcerait l'attractivité de notre secteur et maintiendrait la vitalité du territoire traversé.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 9 voix « pour » et 1 « abstention », EMET un Vœu pour la réouverture de la section « BOËN - THIERS ».

QUESTIONS DIVERSES :

Rapport d'activité 2020 de Loire Forez Agglomération

Madame le Maire fait une présentation succincte de ce rapport d'activité et rappelle qu'il peut être consulté sur le site de Loire Forez Agglomération.

Un résumé de ce rapport a été fait par Madame BARDOU Aurélie, secrétaire de Mairie, et est distribué aux conseillers.

Compétence SAGE du SIEL

Madame PALLANCHE Carole, 2^{ème} adjointe, informe le Conseil Municipal que le SIEL propose un Service d'Assistance à la Gestion Energétique (SAGE).

Il s'agit d'une aide à la gestion des consommations des bâtiments publics et une aide à la mise en œuvre de solutions techniques.

La collectivité peut adhérer à la compétence optionnelle SAGE pour une durée de 6 ans minimum en s'engageant à verser au SIEL une contribution annuelle de 213 € (cette contribution étant révisable chaque année).

Monsieur Patrick MOUNIER, responsable du service TEN du SIEL, doit venir nous présenter cette compétence le mardi 11 mai 2021 à 18 heures. Les conseillers sont invités à ce rendez-vous.

Une délibération pourra être prise au prochain conseil.

Voirie

Madame le Maire donne lecture d'un courrier du Département de la Loire (Service Territorial Départemental Montbrisonnais) pour son programme 2021 de renouvellement des couches de roulement des routes départementales. Pour la commune, l'axe concerné est celui ralliant Cezay à Ailleux.

Nettoyage des mares de Marcy et de Rory

Des devis vont être demandés pour le nettoyage de ces deux mares.

Toilettes sèches au site du Pay

Une réflexion avait été engagée avec les adjointes et Madame le Maire sur ce projet.

Madame BARDOU Aurélie, secrétaire de Mairie, s'est chargée de demander des devis et les a présentés au Conseil Municipal.

Cette installation sera donc inscrite dans le plan de mandat de la commune.

La séance est clôturée par Madame le Maire à 22 h 30.